

Le plateau continental et l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Demande du Brésil

Aperçu général

Projet brésilien de reconnaissance du plateau continental

2004

Navires de recherche brésiliens servant à la reconnaissance du plateau continental.
Direction de l'hydrographie et de la navigation : N/O Almirante Câmara; N/O Almirante Alvaro Alberto; N/H Sirius; et N/O Antares.

Aperçu général

En application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la limite extérieure du plateau continental brésilien a été fixée. Cette limite de même que les lignes de base des eaux territoriales est matérialisée sur deux cartes toutes deux établies au moyen de la projection de Mercator, sur la base du système géodésique mondial-1984 (WGS 84) et à l'échelle 1/5 600 000^e (15° de latitude S). Sur la première carte (fig. 1 – Carte de la limite extérieure), la limite extérieure est divisée en cinq segments délimités par les points OL1, OL2, OL3, OL4, OL5 et OL6. Pour chacun de ces segments, la limite extérieure a été fixée conformément aux dispositions de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Sur la seconde carte (fig. 2 – Carte des lignes et limites), les lignes définies en application de l'article 76 pour fixer la limite extérieure sont indiquées de façon plus détaillée. Ces deux cartes se trouvent sur le CD-ROM des documents cartographiques.

Pour illustrer comment a été définie la limite extérieure, toutes les lignes qui marquent cette limite ont été tracées sur la seconde carte. Ces lignes sont celles qui sont situées : le long du pied du talus continental; à 60 milles marins du pied du talus continental, là où l'épaisseur des roches sédimentaires est égale au centième au moins de la distance du pied du talus continental (ligne de Gardiner), à 100 milles marins de l'isobathe de 2 500 mètres et à 350 milles marins des lignes de base. La ligne des 200 milles marins a également été représentée à des fins de référence.

Ainsi, à l'intérieur des segments :

OL1-OL2, comprenant les points fixes 1 à 27, la limite extérieure est fixée à 60 milles marins du pied du talus continental, selon la formule de l'épaisseur des roches sédimentaires, et à 350 milles marins des lignes de base;

OL2-OL3, la limite extérieure coïncide avec la ligne située à 200 milles marins des lignes de base;

OL3-OL4, comprenant les points fixes 28 à 35, la limite extérieure est fixée à 60 milles marins du pied du talus continental et selon la formule de l'épaisseur des roches sédimentaires;

OL4-OL5, la limite extérieure coïncide avec la ligne située à 200 milles des lignes de base;

OL5-OL6, comprenant les points fixes 36 à 75, la limite extérieure est fixée à 60 milles marins du pied du talus continental, selon la formule de l'épaisseur des roches sédimentaires, et à 350 milles marins des lignes de base.

La figure 3 reproduit la carte où sont matérialisés les points fixes marquant la limite extérieure qui sont distants de 60 milles marins au plus les uns des autres. Les coordonnées géographiques des points fixes qui marquent la limite extérieure du plateau continental figurent dans le tableau 1.

La superficie totale du plateau continental brésilien s'étendant au-delà des 200 milles marins des lignes de base est égale à 911 847 kilomètres carrés.

Le Gouvernement brésilien certifie qu'il n'existe aucun différend territorial avec un autre État concernant la démarcation des espaces marins.

Figure 1 – Carte de la limite extérieure du plateau continental

Brésil

Plateau continental

Carte de la limite extérieure

Échelle au 1/5 600 000^e (15° 00')

Norme WGS 84

Projection de Mercator

Légende

Frontière internationale terrestre	BRÉSIL URUGUAY
Frontière internationale maritime	BRÉSIL URUGUAY
Points de la ligne de base 1 à 47	
Zone économique exclusive	ZEE
Limite extérieure	LIMITE EXTÉRIEURE
Ligne de la limite extérieure	LIMITE EXTÉRIEURE
Points fixes	

Figure 2 – Carte des lignes et limites

Brésil

Plateau continental

Carte des lignes et limites

Échelle au 1/5 600 000^e (15° 00')

Norme WGS 84

Projection de Mercator

Légende

Frontière internationale terrestre	BRÉSIL URUGUAY
Pied du talus continental	
Ligne de Gardiner	
Ligne située à 60 milles marins du pied du talus continental	
Ligne située à 100 milles marins de l'isobathe de 2 500 mètres	
Ligne située à 350 milles marins des lignes de base	
Frontière internationale maritime	BRÉSIL URUGUAY
Points des lignes de base	
Mer territoriale	
Zone contiguë	
Zone économique exclusive	ZEE
Limite extérieure	LIMITE EXTÉRIEURE
Ligne de la limite extérieure	LIMITE EXTÉRIEURE
Isobathe de 2 500 mètres	

Figure 3 – Carte des points fixes distants au plus de 60 milles marins

Brésil

Plateau continental

Points fixes marquant la limite extérieure

Échelle au 1/5 600 000^e (15° 00')

Norme WGS 84

Projection de Mercator

Légende

Frontière internationale terrestre	BRÉSIL URUGUAY
Frontière internationale maritime	BRÉSIL URUGUAY
Points de la ligne de base 1 à 47	
Zone économique exclusive	ZEE
Limite extérieure	LIMITE EXTÉRIEURE
Ligne de la limite extérieure	LIMITE EXTÉRIEURE
Points fixes	

Tableau 1 – Coordonnées géographiques des points fixes définissant la limite extérieure

POINTS FIXES	LATITUDE	LONGITUDE
1	N	O
2	N	O
3	N	O
4	N	O
5	N	O
6	N	O
7	N	O
8	N	O
9	N	O
10	N	O
11	N	O
12	N	O
13	N	O
14	N	O
15	N	O
16	N	O
17	N	O
18	N	O
19	N	O
20	N	O
21	N	O
22	S	O
23	S	O
24	S	O
25	S	O
26	S	O
27	S	O
28	S	O
29	S	O
30	S	O
31	S	O
32	S	O
33	S	O
34	S	O
35	S	O
36	S	O
37	S	O

Tableau 1 – Coordonnées géographiques des points fixes définissant la limite extérieure (suite)

POINTS FIXES	LATITUDE	LONGITUDE
38	S	O
39	S	O
40	S	O
41	S	O
42	S	O
43	S	O
44	S	O
45	S	O
46	S	O
47	S	O
48	S	O
49	S	O
50	S	O
51	S	O
52	S	O
53	S	O
54	S	O
55	S	O
56	S	O
57	S	O
58	S	O
59	S	O
60	S	O
61	S	O
62	S	O
63	S	O
64	S	O
65	S	O
66	S	O
67	S	O
68	S	O
69	S	O
70	S	O
71	S	O
72	S	O
73	S	O
74	S	O
75	S	O